



Port de la Barbotière
33 470 GUJAN-MESTRAS
Tél : 05.56.22.39.50
Fax : 05.56.66.18.01
@ : intendance.lpmer@yahoo.fr

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACQUISITION D'UNE MAQUETTE DE MODELISATION THERMIQUE

Références :

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics :

Décret 2006-975 du 1 août 2006 et notamment les articles 28, 30, 40, 43, 45 et 53.

Décret 2004-1298 du 26 novembre 2004.

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le **site de l'association journées de l'intendance.**

Adresse électronique : <http://www.aji-France.com/www/index.php>

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Pouvoir adjudicateur : M. Le Proviseur du Lycée

Renseignements complémentaires : Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront exprimer leur demande par écrit (la télécopie et le mail sont acceptés).

Article 1 – Objet et description du matériel

Le Lycée de la Mer vous informe qu'il lance un Marché à Procédure Adaptée pour l'acquisition d'une maquette de modélisation thermique.

Cette maquette devra répondre aux exigences du CCTP joint en annexe, notamment en ce qui concerne :

- Dimensions (hors tout) :
 - Longueur 6200 mm
 - Largeur 2200 mm
 - Hauteur 2200 mm (sans les VMC)
2800 mm (avec les VMC)
- Programme de gestion des différentes interfaces compatible avec les structures logicielles acquises par le Conseil Régional dans le cadre de l'équipement des sections de STI2D (MATLAB, SIMULINK,...).
- Mise en service de l'acquisition et de la programmation sur site.

Article 2 - Validité du marché

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au fournisseur retenu sous la forme d'un bon de commande signé par la personne responsable du marché.

Article 3 – Choix des offres

Le marché sera attribué au fournisseur ayant fourni l'offre la plus intéressante, appréciée sur la base :

- 1 - Valeur technique de l'offre 40%
- 2 - Prix 30%
- 3 – prestations 30%

L'offre de prix comprendra la livraison, le déchargement, l'installation, le branchement électrique ainsi que celui de l'extraction.

Les soumissionnaires s'engagent sur une durée de garantie SUR SITE de 3 ans pièces, main-d'œuvre et déplacement.

Cette durée minimale peut être allongée par les soumissionnaires.

La date de départ de la garantie est fixée au jour de réception de la machine en état de fonctionnement par la personne responsable de la consultation.

Le titulaire du marché doit être en mesure d'intervenir et de procéder aux réparations nécessaires sur place ou à défaut de procéder à l'enlèvement et au transport des appareils dans ses ateliers et de retourner les appareils réparés au lycée à son entière charge financière.

Les retours au constructeur sont également à la charge du titulaire en matière d'expédition ou tout autre frais engagé.

Article 4 : - Réception des offres et des échantillons

La date limite de réception des offres est fixée au **28 août 2015 à 12h00.**

Documents à fournir :

A l'appui de son dossier, le candidat doit produire en un exemplaire les documents mentionnés aux articles 43, 44, 45 et 46 du CMP :

- une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière,
- une attestation sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat

* a satisfait aux obligations légales et fiscales,

* n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,

* n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions au code du travail. (L324-4, L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3)

Les offres seront reçues soit par voie postale avec avis de réception (sur l'enveloppe sera opposée le tampon de la société), soit par dépôt contre récépissé à l'intendance du Lycée.

Le candidat doit produire en complément:

- les formulaires DC1 – DC2 – DC3 et DC4, dont les modèles sont téléchargeables sur le site minefi.gouv.fr ;
- une attestation d'assurance
- un certificat de contrôle de conformité sur site
- la documentation explicative du matériel fourni.

Article 5 - Modalités de règlement

Le règlement des sommes dues par l'établissement est effectué suivant les règles de la Comptabilité Publique par virement administratif sur présentation de facture.

La facture sera établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

- les nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement,
- la désignation exacte des articles livrés,
- le montant global hors taxes,
- le taux et le montant de la T.V.A.,
- le montant toutes taxes comprises,
- la date d'émission
- la date de livraison
- la référence du MAPA et du bon de commande.

L'agent comptable de l'établissement est le comptable assignataire des paiements.

Article 6- Pénalités

6.1 Exécution par défaut

L'établissement est autorisé à se fournir là où il le juge convenable, du seul fait du retard, du refus de livraison, ou de la livraison défectueuse non remplacée.

6.2 Résiliation

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles, l'établissement peut résilier le contrat pour ce qui le concerne, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.

Article 7- dispositions finales

Le titulaire du marché s'engage à respecter la continuité du service public en toutes circonstances. Il doit informer l'établissement des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution.

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les offres doivent être transmises à :

Lycée de la Mer

Service Intendance – maquette thermique

Port de la Barbotière

33 470 GUJAN-MESTRAS